

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 AVRIL 2018 À 20h30**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, FOURNIER Christophe, BADIER Aimée, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, CASAMASSA Laurianne, CHARIERE Céline, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, TRAVARD Joël.

Excusés : BOUILLOUX Nathalie (pouvoir à JC. MUIA), CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre.

Convocation du 29 mars 2018.

Secrétaire de séance : Céline CHARIERE

Le Conseil Municipal :

- A DÉCIDÉ de maintenir les taux d'imposition identique à 2017, soit :

Taxe d'Habitation :	12,40 %
Taxe Foncière :	16,19 %
Taxe Foncière non bâti :	33,49 %

- A APPROUVÉ les affectations des résultats 2017 à intégrer aux budgets primitifs 2018, à savoir :

Budget Communal :

<u>Résultats 2017</u> :	Fonctionnement :	+ 1 211 528,74 €
	Investissement :	- 347 960,20 €
	Reste à réaliser :	- 145 511,00 €

<u>Affectation 2018</u> :	Fonctionnement :	+ 718 057,54 €
	Investissement :	+ 493 471,20 €

Budget Assainissement :

<u>Résultats 2017</u> :	Fonctionnement :	+ 219 360,99 €
	Investissement :	+ 146 530,41 €

<u>Affectation 2018</u> :	Fonctionnement :	+ 219 360,99 €
	Investissement :	+ 146 530,41 €

Budget Eau :

<u>Résultats 2017</u> :	Fonctionnement :	+	47 016,47 €
	Investissement :	+	158 848,29 €

<u>Affectation 2018</u> :	Fonctionnement :	+	47 016,47 €
	Investissement :	+	158 848,29 €

- A ADOPTÉ les budgets primitifs 2018 :

Budget Communal :**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u> :	2 268 987,54 €
<u>Recettes</u> :	2 268 987,54 €

Investissement

<u>Dépenses</u> :	1 867 488,74 €
<u>Recettes</u> :	1 867 488,74 €

Budget Assainissement :**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u> :	286 254,99 €
<u>Recettes</u> :	286 254,99 €

Investissement

<u>Dépenses</u> :	395 113,42 €
<u>Recettes</u> :	395 113,42 €

Budget Eau :**Fonctionnement**

<u>Dépenses</u> :	70 017,47 €
<u>Recettes</u> :	70 017,47 €

Investissement

<u>Dépenses</u> :	215 965,76 €
<u>Recettes</u> :	215 965,76 €

- A VALIDÉ le projet de sécurisation routière du hameau de Champeillon pour un montant de travaux de 22 180,00 € HT. Ces travaux consisteront à la mise en place de deux rétrécissement de voies et de deux coussins lyonnais à l'entrée et à la sortie du hameau sur la route départementale 91.
- A DÉCIDÉ de restaurer le monument aux morts et le carré des disparus du cimetière à l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918. De nouvelles plaques seront apposées sur les monuments pour un montant de 3 582,00 € HT subventionné à hauteur de 20% par l'Office National des Anciens Combattants et 20% par le Souvenir Français.

- S'EST PORTÉ GARANT à hauteur de 80% des emprunts réalisés par SEMCODA soit un montant de 1 994 160 € pour le remboursement des prêts réalisés pour l'acquisition de 33 logements « avenue du Château ».
- A ACCEPTÉ la résiliation du bail de Madame MANETTA occupant un T3 - avenue du Château à compter du 30 juin 2018.
- A AUTORISÉ la signature d'une convention avec ENEDIS de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de distribution électrique à l'angle de l'Allée Sous les Côtes et rue du 11 juillet 1944 suite au déplacement du poste accidenté rue du 11 juillet 1944.

Clôture à 22h15

Le Maire,
J-M GIROUX

Rappel :

Les bacs d'ordures ménagères doivent être déposés la veille du ramassage soit le lundi soir et rentrés dans la journée.

Déposer ses déchets et encombrants sur la voie publique est interdit. En cas de dépôt sauvage, vous pouvez être sanctionné par une amende de 68 € allant jusqu'à 450 €.

Une déchetterie est à votre disposition le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Enfin, pour les personnes non pourvues de véhicules ou inadaptés, la Mairie organise le ramassage d'encombrants le premier mardi du mois sur inscription auprès du service administratif.

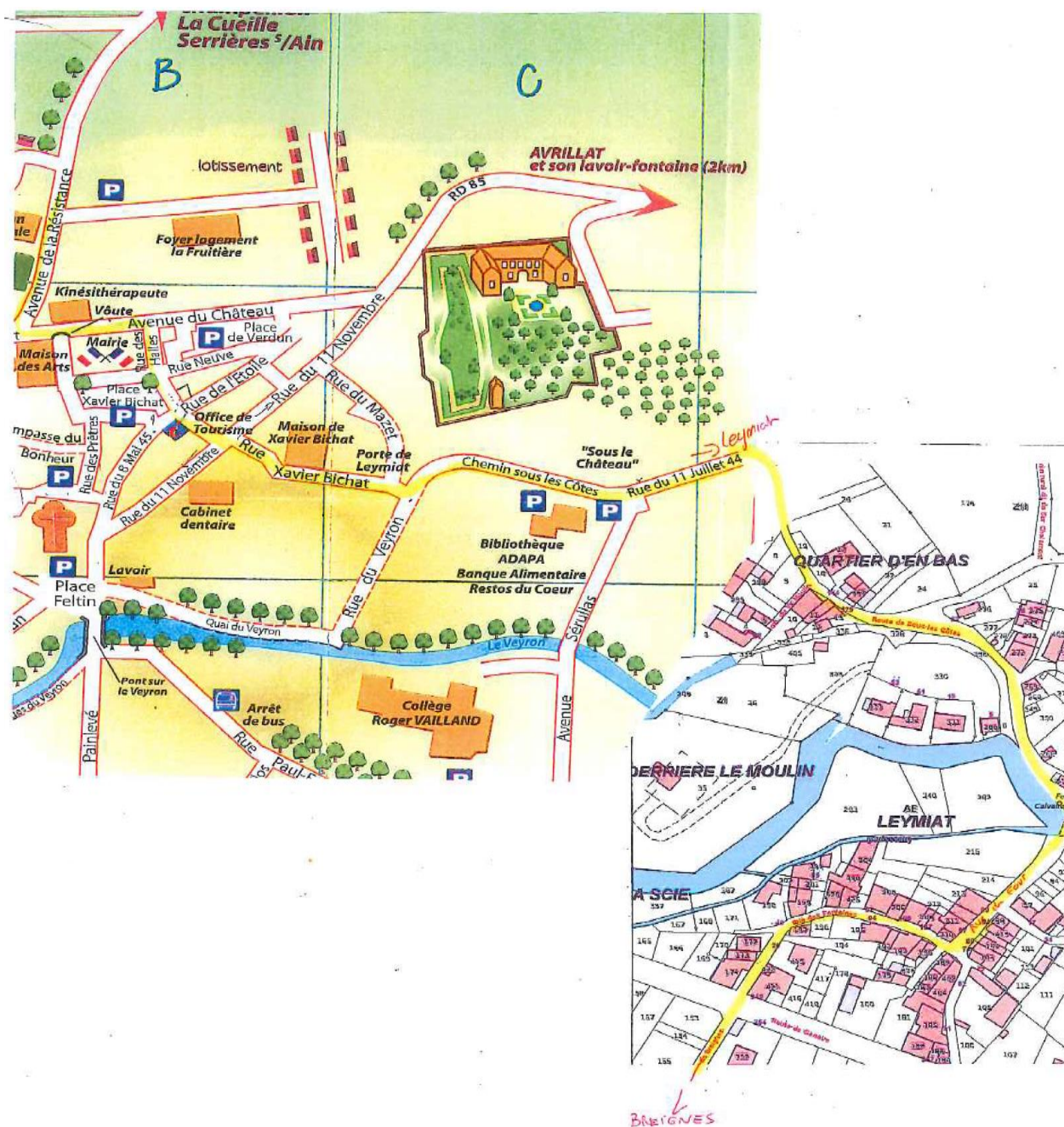
Informations :

***Cérémonie des déportés le dimanche 29 avril 2018 :** 10h00 Messe à la chapelle de Leymiat et 11h00 Rassemblement devant la chapelle, appel des disparus, dépôt de gerbe, discours de Monsieur le Maire et vin d'honneur dans la salle du Pré Rond.

***Cérémonie du 8 mai à 11h00** au monument aux morts : dépôt de gerbe, discours du Maire et vin d'honneur au Foyer Rural salle Firmin Girard. Participation de la Vigneronne

*** Passage du Tour de l'Ain le samedi 19 mai 2018** selon le plan et les horaires en pièce jointe. Les organisateurs sollicitent des volontaires sur PONCIN pour assurer les fonctions de signaleurs.

Passage du Tour de l'Ain le samedi 19 mai 2018 :



PONCIN - avenue de la Résistance	Cyclos	Caravanes	Pros
Avenue du Château	11 : 54	15 : 36	16 : 15
Place Xavier Bichat	11 : 54	15 : 37	16 : 21
Rue Xavier Bichat	11 : 55	15 : 38	16 : 22
Rue du 11 juillet 1944	11 : 55	15 : 38	16 : 22
Leymiat	11 : 57	15 : 40	16 : 24
Intersection D63B/D1084	11 : 57	15 : 40	16 : 24
Breignes	12 : 00	15 : 43	16 : 27
Intersection D63B/D63	12 : 00	15 : 43	16 : 27

Course Cadets :

Départ PONCIN – rue Verchère / Place Bouvent	15 20
Champeillon	15 :21